

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU NORD

9

Commune

de : NIEPPE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la Protection de l'environnement

URBANISME

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n°2000-914
du 18 septembre 2000

Code de l'urbanisme

relatif aux demandes présentées par DEBAILLEUL François

Demande présentée par M^r François DEBAILLEUL
 en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique
 après un projet d'écrage agricole et d'un forage à
 NIEPPE (59)

En exécution de l'arrêté du 13 novembre 2019 de Monsieur le Préfet du Nord,
 je soussigné, M. DEKOSTER Jean Pierre ai ouvert ce jour, le présent registre
 côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée
 de 37 jours du 9 décembre 2019 au 14 janvier 2020
 les 9 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures
 Vendredi 27 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures
 Samedi 4 janvier 2020 de 10 heures à 12 heures
 Mardi 14 janvier 2020 de 14 heures à 17 heures
 les observations du public.

A. Nieppe le 9 décembre 2019

Première journée :

DEKOSTER
 Jean Pierre

Le 9 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures

1) - Observations de M.

Reçues à 9 heures - Demande d'informations

Aucune observation consignée

Journal closé à 17h

Le commissaire enquêteur

11

Nicppe, le 12/12/2019 R1

La proximité de habitations pour un tel établissement et que due de l'odeur future nous gênera, pour le parc du château, entre autre



Nicppe le 13/12/2019 R2

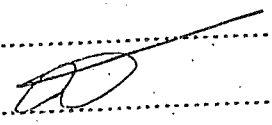
Et l'heure où la protection de l'environnement devient importante, où l'on privilégie une nourriture saine je tiens à signaler que je suis absolument contre ce projet. Le modèle agricole devrait être banni!!

M.H. Vannandou

Nicppe le 13/12/2019 R3

Mr. Debailleul veut agrandir son exploitation en élevant les contraintes du stockage des pailles apportées par son élevage. Aucun fumier n'est stocké chez lui!! Il trouve le moyen de stocker ce fumier à 150 mètres des habitations et notamment près d'un gîte - et ce tous les été!! Jour et nuit, nous sommes incommodés par ces odeurs!

Les touristes s'en plaignent! (Gîte pour 8 personnes)



Nicppe le 17/12/2019 R4

On veut manger des painlets de qualité - qui soient heureux de grandir en plein air!
Qui va manger ces painlets? les plus pauvres d'entre nous! et où est l'égalité alimentaire?

J. Detry

Nieppe le 17/12/2019

R5

L'exploitation délimitée va accroître le danger de pollution olfactive, que ce soit l'environnement proche comme les parcelles traitées.

V. Diky

R6

Le 20/12/19 Ce projet "pharaonique" est-il nécessaire et justifié ? cela va à l'encontre de la prise de conscience sur la qualité de notre environnement. Philippe Fajon

Le 29/12/19 M. Jean Thurel soutient le développement de l'exploitation agricole de M. François Debailleul [Signature]

Le 23-12-19 M. LAOT BRÉCQ Marc soutient le développement de l'exploitation agricole de M. François Debailleul [Signature]

Le 23/12/19 Ricourt Théo. soutient le développement de l'exploitation agricole de M. François Debailleul [Signature]

Le 23-12-2019 M. BLONDIAUX d'F. Demeurant à Robecq je suis éleveur depuis 35 ans et je suis favorable au projet d'agrandissement qui est concurrencé par une autorisation en me peut empêcher de travailler correctement quelque un qui respecte Toutes les normes d'élevage. [Signature]

(1)

Nous importons environ 40% de viande de l'étranger, beaucoup des pays de l'Est où les règles d'élevage sont parfois inacceptables. -- alors je pense qu'un projet comme celui-ci doit être possible, continuons de privilégier l'agriculture française.

Je plus cet éleveur est une personne soucieuse du travail bien fait & du bien être de son élevage donc laissons le travailler. bonne continuation
Vanessa Wronsbury R11

~~Parvenir du vendredi 27 février 2020~~

~~Parvenir arrivé à 11h~~

Je soussignes Denis Lehty agr. cultivateur à Herkku souhient le projet de Debailleul François ainsi avec leur accord de l'éc. Alexio et Cohen Christophe. R12

Visite de cum DELEVAL Brigitte 124 Rue M. Racet à Nièpe

Après un désaccord sur le projet. Il soumettra un courrier justificatif de sa position après 15 jours.

M. DERENENCOURT David 314 rue des trois Rois à NIÈPE

Je souhaite obtenir une réponse claire sur le plan de circulation des véhicules de plus de 3t5 pour l'accès à l'exploitation. La situation actuelle voit des poids lourds passés tôt le matin par des voies

interdits des pour ces véhicules. Sans compter
le stationnement de ceux-ci (Rue de Wœrreben)
qui rend difficile la circulation.

R13

J.P.
2010

Reçu une délégation d'environ 30 personnes
Présentation orale d'observations sur les impacts
environnementaux du projet présenté.

Une formalisation écrite de ces observations
aura faite pour être annexée au registre.

Documents annexés au registre.

Annexe n° 1. Conseil de M^r René LAMBRE du 18 décembre 2019

Expression d'un doute sur un éventuel commissaire
enquêteur.

Annexe N° 2. Conseil de Mme Chaperon du 18 décembre 2019

Détachements potentiels du fait de l'extension
accroissement des nuisances objectives et de transit routier.

Annexe N° 3. Conseil de M^r DEBAILLEUL Régis et BRAME Catherine

Nuisances de l'exploitation (collective) pour l'exploitation
d'un gîte de Toussaint à proximité (Chemin interjardins

N° 1801 - N° C.P.P.E.1

Annexe N° 4. Conseil de Mme MARTEL Estelle du 9 décembre 2019

Questions sur l'impact environnemental

Impact Bien être animal

Impact Santé Publique

Impact sur l'eau et l'air

APD

Pétition jointe d'un "collectif" contre l'extension
épaveilles : transition écologique / agriculture industrielle "

Pétition accompagnée d'une liste de 193
commentaires

Remarque etohue à 17H

VI DEKRETER JP

Avis favorable au projet d'extension de l'élevage
il intègre pleinement le bien être de l'animal
l'environnement mais aussi en qualité de l'air
l'insertion paysagère bien conçu en campagne
RMS Madame Wathelot

Tout ces arguments d'opposition au projet
me donne l'impression d'un sentiment
d'irrespect et de méconnaissance de l'agriculture
Les attaques en direction des agriculteurs
et des éleveurs me donne l'impression que
ce monde va nous dicter "Comment faire
notre métier ?"
RMS

J. Vonna

Cette Elevation existe depuis 1992
Construct sur les terres de l'Exploitation
Je suis favorable au projet.
RMS

T. D.

Je suis favorable au projet d'extension de l'élevage
de M. François Debailleul. Il est important de pouvoir
développer notre agriculture française

RMS

oukoudi

Permanence du Samedi 4 Janvier 2020
Permanence ouverte à 10h

Pièce annexée au registre: Annexe N°5

Comité reçu en mairie le 30 décembre 2019
 de M^r CHARREBERT Jean Noël

Observations

Pièce annexée au registre - Annexe N°6

de M^r et M^m VETU Rodolphe et Linda 1350 Rue de
 Warnton - Neippe

Observations

Pièce annexée au registre - Annexe N°7

Bernard et Estelle MARTEL - 550 Rue de Warnton - Neippe

Après accord avec les différentes observations et
 remarques faites par les autres participants je m'élève
 également contre l'augmentation significative du passage des
 camionnes. Au des dantes déjà très dégradées avec les
 passages actuels. Sans parler du bruit! R 18

Mme PAREJA ~~PAREJA~~ 130 Rue de Floegsteut la Bourain

Résumé des points discutés avec le commissaire enquêteur
 (voir rapport détaillé 2 pages remis au commissaire)

- 2880 m³ consommés => Installation d'une station

d'épuration des eaux nécessaires; actuellement
 rejets d'eaux usées au fosse de la rue de Warnton

- Rapport d'inspection de la DIPP: 9 points
 de constats effectués

- 1) pas de dossier et installation classée
- 2) pla d'épandage complet
- 3) pas de rapport de contrôle des installations
- 4) pas de contrôle de mise à disposition des parcelles
- 5) qualité et emplacement de extraeurs
- 6) pla de délimitation et de description non portés
- 7) pas de contrôle volumétrique des eaux
prélèvements dans les maps géométriques
- 8) pas de coupe de rétention de la cuve à fion
- 9) stockage de fumier non couvert

⇒ les exigences du rapport ont elles été corrigées?
 - y a-t-il eu une contravention? ~~pas de contravention~~
 R 19

- Absence dans le dossier d'une culture
 végétale EFFICACE (en largeur et
 en hauteur)

Bernard Meriel + ~~550~~ 550 rue de Uvneton
 59250 Nieffe

Lire annexé au registre - Annexe N° 98
 Philippe TRENÉ - Argumentaire pour l'élevage français
 (qualité produit - Bien être - respect norme)

Developpement Agricole

Laissons aux agriculteurs la possibilité de se développer, ce sont de vrais chefs d'entreprise et créateurs d'Emploi -
 ↳ COMBIEN ?

La Qualité du Produit = les agriculteurs produisent ce que le consommateur demande. Ils sont en permanence contrôlés afin de garantir une traçabilité et un produit de qualité.

Bien Être animal = les éleveurs sont pointés du doigt... ils sont sans cesse confrontés aux changements de normes, et investissent pour le bien être de leurs animaux -

Odeurs - les agriculteurs doivent répondre aux normes françaises. Ils sont confrontés à un calendrier d'épandage strict. Ils sont sans cesse en recherche de solutions comme la méthanisation qui permet de réduire totalement l'odeur et l'épandage -

La Santé les agriculteurs vivent dans leurs élevages et sont les premiers concernés aux éventuels inconvénients - par rapport aux riverains qui sont au minimum situés à 100 m des élevages

PPD

glossiers les Elus !

laissons travailler nos agriculteurs
 qui aujourd'hui nourrissent notre
 territoire et sont créateurs
 d'emploi, au désamorçage de
 quelques / ruraux qui aiment
 venir à la campagne et
 ne veulent subir aucun
 inconvénient. Voulez vous encore
 une agriculture française
 locale de qualité, contrôlée
 et sécurisée ?

La est tout le débat

Laurence Traché (éleveur volailles)

Philippe Traché

~~Traché~~

Chris Van
 de chery Polg
 unique Agricole
 FDSER du Nord
 (travailleur)

Laurent GRISON

Baillens
 Président conseil
 FPSEA

Grison

M. et Mme ORLIQUETTE -
 Observations remises en annexe N° 9 - 5.1 le 8/11/20

- Aucun respect de la règle Enter, Reduire, Compenser
- 51 habite Bois Grenier: je refuse totalement les épandages
 et leurs odeurs pestilentes chez moi.
 voir feuille ci-jointe annexes - (Nathalie Pequignot)

Gracé

Le 14 Janvier 2020 à 17 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné D. K. E. I. S. T. A. R. Jean Pierre déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 37 jours consécutifs du 9 décembre 2019 au 14 Janvier 2020 de heures à heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par personnes (pages n°s 3 à 11) + outre 18 (dix huit) feuilles mobiles additives cités 1-1 à 18-2 et paragraphes

En outre, j'ai reçu 45 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre : ↳ dont 25 par courriel

- 1. - Lettre en date du... de M.
2. - Lettre en date du... de M.
3. - Lettre en date du... de M.

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Interdit

- Depuis quand est-ce qu'on commence par construire sans autorisation sur une ICPE pour ensuite demander une régularisation suite à une mise en demeure du préfet ???

- Région en alerte sécheresse et le projet augmente les prélèvements d'eau → incohérence totale !!!

- Pollution atmosphérique accrue → et le PPA ???

- Sans compter le bien-être animal ...

R 21

Nathalie Pequereur

450 Rue de Pourtales 59280 Bois Grenier

Permanence distribuée samedi 4 Janvier 2020 à 12h

06/01/2020

Autre

→ Très favorable à ce projet, Félicitations à cet Éleveur. Ayant vu et connaissant cet élevage, je peux vous affirmer, que les animaux ne subissent aucune maltraitance comme on peut dire et lire ... De plus vous voulez les avantages de la campagne mais sans les inconvénients, Réfléchissez !!! Cet éleveur, agriculteur travaille comme vous, Respectez le, Respectez son travail, c'est grâce aux éleveurs et agriculteurs que vous avez de quoi manger dans vos assiettes ... quand il n'y aura plus ces personnes vous verrez la différence ... cet éleveur vous respecte, il respecte votre travail. Respectez le ... Maintenant, il faut suivre l'évolution de la vie. l'évolution du travail, les progrès techniques.

R 21

Mme Blanel.

43 Impasse des Jeuniers

11

Nous ne pouvons pas croire à la
bonne foi de François Detailleul car
entre ce qu'il promet et ce qu'il fait, la
marge est énorme de plus les nuisances réalisées
en cours d'épandage sont presque impossibles
à supporter, et le bien-être des volailles est
complètement absent pendant les 6 semaines
d'élevage (beaucoup trop court pour avoir R23
une volaille couverte et sans hormone.)

P. J. ci-jointe

Je pense qu'il n'est pas acceptable pour
la santé, pour l'environnement, pour le
voisinage qui doit supporter la pollution, les
odeurs, les problèmes de déchets, d'eau, et pour
tous, également. Plus personne aujourd'hui ne
peut soutenir de tels projets qui vont à l'encontre
de tout ce qu'on voit et tout ce que l'on dit
à propos de l'environnement et pour la santé
des gens.

Mme Françoise Tixeront

R24

Je suis favorable au projet de Mr Debailleul car c'est une personne en qui j'ai confiance et que je connais depuis 40 ans. Il respecte les réglementations et les agriculteurs sont très contrôlés. Les personnes ont le droit d'être contre mais ils ne doivent pas se servir de Mr Debailleul comme responsable de tout les problèmes. qu'ils aillent manifester en chaire et déverser leur haine là-bas ! ils verront comment ils seront reçus !

Laignel Didier

M^r Pascal et Mme Marie Hédène DOUILLY
282 rue Hector Berlioz SP850 NIEPPE

- Dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation (ICPE) p. 61, il est écrit "projet d'extension d'un bâtiment existant" et dans le paragraphe suivant "la construction d'un nouveau bâtiment".
De quoi parle-t-on ? d'une extension ? d'une construction nouvelle ? d'un bâtiment de stockage ou d'un bâtiment d'élevage de volailles ?
Quel est l'objet exact du permis de construire déposé et accordé par la Commune ?

- Selon le rapport établi par I.T.A.V.I en 2018, en annexe de la demande ICPE, il est constaté que le rythme de fonctionnement de l'exploitation actuelle qui est de 6,5 rotations/an est déjà très élevé.
I.T.A.V.I constate par ailleurs un taux de mortalité

Supérieur dans l'exploitation de H^F DEBAILLEUL
(4,83%) par un taux national de 3,52 %

Le pourcentage de mortalité anormal devant faire l'objet d'une déclaration de l'exploitant -
Quand est-il? Quelles sont les causes de cette surmortalité?

- Pourquoi autoriser l'extension d'une exploitation qui ne respectait pas les normes autorisées en 2018 (cf rapport inspecteur joint en annex du dossier ICPE)

- Ce projet entraîne des nuisances olfactives mais également l'émission de poussières instables de particules fines (ammoniac et Azote) dans un rayon de 3 km autour de l'exploitation - Ces nuisances vont naturellement s'amplifier après extension - Quelles sont les mesures de précautions et de contrôles envisagées et par quels organismes indépendants? Ou'encore-t-il lors des pics de pollution? (ex conecule)?

- Compte tenu des remarques ci-dessus, ce projet va entraîner une dévalorisation des biens immobiliers directement impactés par le projet (rayon d'action minimum de 3 km), en effet lors de la vente d'un bien immobilier, le vendeur doit fournir un état des risques naturels et de pollution vis à vis de l'acquéreur, ce risque de dévalorisation a-t-il été pris en compte dans la présentation du projet de H^F DEBAILLEUL? Si oui, de quelles

manières ? En tout cas, rien n'a été repris dans le dossier ICPE.

- Dans le cadre des impacts liés aux rejets atmosphériques, quelles sont les mesures des filtrations prévues ?
S'il existe des filtres à particules, comment ces derniers seront nettoyés et sous quelles fréquences ?

M^{me} DOUILLY
R26

Créditons à 1 km à
vop d'oiseaux de l'explo-
tation

le 6/1/2020

M^{me} Douilly

Beaucoup de questions restent sans réponses à la lecture du dossier, notamment en ce qui concerne le respect des normes et leurs applications dans le temps. L'exploitation actuelle ne répond déjà pas aux normes actuelles. En tous cas que vâsîn, je suis défavorable à cette extension. Sur le plan environnemental, le frage de l'eau pour une exploitation qui produit de la volaille nécessite des techniques, alors que chacun doit être rigoureux à l'économie de l'eau et à la bonne alimentation. De même l'épandage des excréments et des déjections amènera sans nul doute des conséquences sur les sols à moyen terme.

Pour ailleurs, les rejets atmosphériques ne sont pas sans conséquences pour l'environnement proche. Aucun doute sur la pollution des rejets atmosphériques n'est précis.

Si nous voulons préserver un environnement (eau et air) sain, nous ne pouvons autoriser cette extension d'exploitation au point.

Pour ailleurs, alors que la politique de santé publique nous oriente vers une alimentation saine et équilibrée, l'échange inévitable de solants va à l'encontre de ces orientations.

R 27

Gilles ATNEARE 57 rue Pierre Laval
Nièppe

Le 6 janvier 2019.

Les poubelles de St. Jehanne se trouve à 1000 m seulement d'un parc dédié véritable poumon vert de la ville !

Le projet ne prévoit aucune maîtrise et traitement de l'eau sur l'ammoniac dangereux pour l'homme, encore plus pour les enfants, mortel pour les animaux à forte dose.

Concernant le forage, ne peut-on pas s'étonner que le 1er projet ait été validé alors qu'il n'a quasiment pas été porté à la connaissance des riverains ?
Y a-t-il eu une étude sur la capacité de la nappe phréatique à supporter un nouveau forage ?

Un plan d'eau se trouve dans le rayon de 300m
 sur le document d'annexe 3 plan 2500 avant projet P.D.I
 Il s'agit régulièrement depuis 2012 ! Entraînant
 la disparition de végétaux que sur une zone - Dicotylédone
 Polypodiophyta - marne rouge (protégée) et même
 des animaux d'élite poule d'eau,
 Quelles garanties sont apportées au maintien du
 niveau de l'eau ???

R 28

Le 7-01-2020
~~_____~~

Le tas de fientes seches doit être couvert par une couche
 possible au gaz et imperméable à l'eau afin d'éviter
 sa rehydratation, un dispositif supplémentaire est
 nécessaire pour éviter l'entrée des nuisibles (Rats par
 leurs galeries risque de contagion pour maladies humaines
 cochenilles, larvaires et toute la faune sauvage et
 insectes, prolifération de mouches et moustiques,
 un rideau végétal est nécessaire.

Le 7 Janvier 2020

M. Clacabaut Jean. Nal
 2038 rue de Wagram Niège

M. Lescaillat Bate les terrains à un abri de
 100cm pour épandre le bois, il faut donc retirer
 7/11a pour M. Lescaillat car il ne peut y avoir
 double usage. Voir document parente pour cette étude

Le 7 Janvier 2020

M. Clacabaut Jean Nal

Niège R 29

Mr. Debailleul n'a-t-il faite l'acquisition d'un matériel aux normes actuelles d'épandage pour les liquides achat non trouvé dans le document 22 impact. Pdf 77 1. 3. 3. impacts liés aux jets atmosphérique.

Mr. Debailleul déclare qu'il n'y a pas eu de plainte pour les odeurs et qu'il ne fera aucun aménagement. S'il a un dépôt de plaintes à la DSV, Broca Rochel de la route de Douai, lettre à la mairie pour Michel Van de Woude, lettre en AR à François Debailleul. Les anciens bâtiment sont obsolètes, une nouvelle installation épuration de l'air est absolument nécessaire les jets d'ammoniacales doivent être traités ainsi que les fientes fines à titre de précaution pour la santé publique. l'arrêt immédiat des polluants

Mr. CLAEREBOUT Jean-Noël R 29
2038 rue de Wambrebec
59859 NIEPPE

Contre le projet
d'épandage
de fientes
de volailles
à Nieppe
59859 NIEPPE

Contre le projet
émission, mauvaise odeur
les poulets en batterie, on
n'en a marre - Faites du raisonnable
Mlle Coppen
67 Avenue des Américains
Nieppe

Nous voulons des poulets de qualité
contre l'élevage intensif et ses nuisances
environnementales, humaines, objectives et la
maîtrise animale - voir dossier joint:

R30 - diverses remarques et questions
de M. René LAMBRE

Lambre
le 08/01/2019
10h05

Nota : dossier de 4 pages
Annexe 12

Comment ont été définies les distances figurant sur
les différents plans des documents, vue la proximité des
habitations aux zones d'épandage, gros problème
d'odeurs et émission de bruits par l'omniprésence
Michel Barbey le 08.01.2020
ML

R31.

[Signature]

Comment approuver en 2020 un
projet dangereux autant pour
l'environnement que pour le bien être
animal ?

R32

Jean-François DELPIERRE le 07/1/2020 -

Droit de réponse à M^r Laurent Bruson président de la FDSEA.

Vous n'avez pas du lire le dossier de la préfecture disant que
actuellement il y a 2 smics de dénumérés et 1,5 est prévu.
Peut-on parler de création d'emploi sur une ville de 7500 h.
Quant à la phrase "nos agriculteurs nourrissent notre territoire"
M^r Debailleul travaille uniquement avec la Belgique (nourriture
animale, poussins, production et commercialisation des poulets
pour Colruyt supermarché belge propos tenu (avec témoins) sur
le mardi du 28 décembre. le 08/1/2020 Elisabeth Maes
1590 rue du sac Nieffe
Disonne

R 32

Le chemin des ceusiers, chemin pédestre (le ch'oi), est un chemin communal rural traversé par une beaque.

M^r François Debailleul, a déposé des restes de chantier (de son propre due lors de notre discussion sur le marché face à la mairie le samedi 28/12).

- blocs de béton (près du pylône électrique) recouverts après quelques années de résidus végétaux dangereux pour les marcheurs.

- dépôt d'argile, près de la chapelle N^D de Grâce (bâtiment répertorié au niveau cadastral et lieu de recueillement) et le long de ma propriété. Cette argile est toujours visible à ce jour. Eaux stagnantes avec moustiques, risque de gènesodes pour les marcheurs.

Dans quelle mesure, puis je être assurée que M^r F. Debailleul ne viendra pas des déposer des détritus de la construction du poulailler puisqu'il s'est déjà permis d'en déposer sans aucune autorisation municipale (j'avais fait appel à la police municipale qui avait pu constater des déchets type ébénisterie qui ont été enlevés.)

Merci de votre réponse

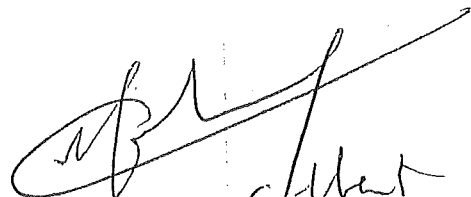
R34

adresse Annexe 13.

Elisabeth. Maes
1590 rue du sac
59850 Nieppe.

Je suis contre un tel projet qui porte
atteinte à votre santé et à l'environnement
Sans parler du bien être animal !

R 35


LEFEVRE Gilbert

- Au sujet de l'Approvisionnement d'un tel "site"
Avez-vous quantifié et évalué l'impact des camions et
autres sur les infrastructures et les riverains ?
- Concernant l'épandage - Quels seraient les moyens mis
en œuvre pour le transport des matières et le
nettoyage des chaussées en sortie de champs ?
(Puisque les poulets seront belges avec une Alimentation
Belge, pourquoi ne pas épandre en Belgique !)
- Quel est l'organisme qui se chargera des
prélèvements et analyses suite aux épandages ?
- Une la ~~pollution~~^{couleur de l'eau} présente dans les fossés face
à l'exploitation existante, il semble que les
eaux reversées au milieu naturel soient
extrêmement polluées, voire polluées
- Quel est à ce jour votre filière d'épuration
et qu'envisagez-vous pour la suite ?

R 36

B. Godtsche

le 8 janvier 2020 JPL

Avis favorable pour l'agriculteur. Pas de nuisances sonores - Quelques nuisances d'odeurs qui ne durent pas longtemps -
Laissons travailler les agriculteurs -
~~R38~~

J. Bracq

le 8 janvier 2020.

Selon la Section 2 Présentation du projet

Page 62

14.4.1. Tiers les plus proches
En dehors du centre du village l'habitat est dispersé et est étroitement lié aux exploitations agricoles, avec quelques résidences secondaires.

Cette affirmation est fautive. Il ne s'agit que l'exploitation de Maurice Jehaillet. De même il ne s'agit nullement de résidences secondaires. Toutes les habitations étaient occupées ~~en~~ l'année par leurs habitants.

14.5.2. Hébergement touristique

Seul est cité un gîte: celui d'Espainghem/Lys
alors qu'une recherche rapide sur internet permet de relever:

- A Nieppe: le clos des meuniers, le gîte des birondelles, le gîte des miranges, la grange des 2 pays.
- A Steenwerck: le gîte de Steenwerck, les 2 Tillards, les herbes folles
- A Baillet: le gîte du Steenje, le gîte de groupe
- A Espainghem Lys: le clos des flandres
- A Ploegsteert: DE Rosenberg
- A Neve eglise: Un gîte

R 38+

Eric NAËS
1190 rue du Lac
10850 VIEPPE

Le 8 Janvier 2020

Selon la section 2 du Projet

17.1.4 Particules en suspension (PM25 et PM10)
14M kg de PM10 par an seront rejetés

Le seuil d'alerte selon les normes françaises est de $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$
soit $0,00008\text{g}$ par mètre cube

Si l'on reprend ces chiffres

$14\text{M kg/An} : 365 \text{ jours} = 3,87 \text{ kg par jour}$

Pour distiller ces $3,87 \text{ kg}$ sur la base de $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ par jour

$3,87 \text{ kg} / 0,00008\text{g} = \underline{48.375.000 \text{ m}^3}$ d'air

Près de 50 millions de mètre cube d'air !

il est vrai qu'au chapitre 36.2.1 de ce même document
il est précisé que les PM10 dépassent le seuil.

Les riverains et les centres aérés du Chateau seront ils
avertis de ces pics de pollution aux PM10 afin de se
confiner et de prendre leurs dispositions, sachant que les PM10
sont piégés et se fixent dans les poumons

Eric NAES
199 rue du Sac
59851, WEPPE

R 38.

Le 8 Janvier 2020

Selon la section 2 du Projet

34.1.3

Les mouches seront traitées à l'aide de l'insecticide SMART KILLER

Le Smart Killer est un insecticide à base de perméthrine pour
lequel la toxicité chez l'humain n'est pas encore classée.
Cependant il est toxique et létal pour le chat.

Les voisins directs (moins de 10m) proposent des protections pour chats -
Or ils éti avisés qu'ils doivent prévoir des protections pour leurs
petits animaux.

R 38

Eric
NAES
199 rue du Sac
59851 WEPPE

De même ce produit tue les insectes pénétrants,

Ceci amène également une remarque concernant les rongeurs:

Si le chat meurt il faut...

AC

12 03 Janvier 2020

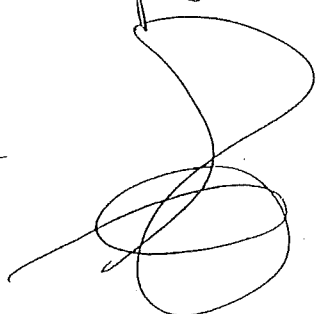
JM

Je suis favorable au projet de Ste Debailleul, car c'est une personne respectueuse de l'environnement, il utilise des solutions d'entraieus, de confort pour le bien être de ses animaux, mais également environnementale ! Car lorsque l'on connaît Ste Debailleul et que l'on s'intéresse à un propre environnement on s'aperçoit très vite que le lieu personnel mais aussi les bâtiments d'élevage ont d'une propreté irréprochable !

→ Je vais mettre à vos renche compte par vos même sur place avant de critiquer !


▶ Laissons travailler nos agriculteurs et amateurs de manger ce qui nous arrive de l'étranger.

Sime Steyer Emma - Responsable Région Bio36 Pajonisme
11, Grand Rue
68960 Ligny les Aire



BIO36

Moussa Arnold LECORITE Technico-commercial Bio36.
7, rue Gutenberg Pajonisme.
59350 Lys Les Lemois.



le 08 janvier 2020

Sachant que les Hauts de France dont Chieppe
fait partie étaient en alerte saharienne, comment
a-t-on pu accorder un second forage alors que le
premier était fonctionnel?

Et pourquoi n'ont-ils pas le même profondeur?

Comment peut-on annoncer un prélèvement de
2900 m³ pour le nouveau forage alors que le premier
n'était pas muni de compteur volumétrique?

Comment peut-on dans ce cas une évaluation correcte?

Fam. R. Dujes.
Chieppe

899 rue de la Py. R40
59850 Chieppe.

le 9 janvier 2020

Je travaille dans l'élevage. Le type
d'élevage répond à des normes et à une demande
Il ne faut pas tout mélanger et se laisser
manipuler par les images choc ~~fait~~ utilisées par les
associations anti-élevage!

Cet élevage est très sérieux! Il s'agit
d'une augmentation de cheptel de 25%. A partir du
moment où toutes les règles sont respectées, je ne
vois pas en quoi cela puisse être problématique!

~~Christophe~~
Christophe ROOSERÉ

Le prussienne Brigitte Delval 124 rue Pierre
Léves a Meppu dépose ce jour 9 janvier 2020 un
petit veto veto devant les raisons de mon
désaccord sur le projet d'extension des parcelles
de l'ancien Deboilleul - P.I Brigitte Delval

Requis annexes 24

Le 9 janvier 2020

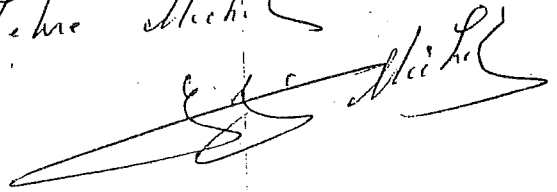
Lefebvre Michèle, Niépe 59850

- un rideau végétal est prévu au Nord-Ouest, pourquoi pas entourer les poulaillers sur une largeur de 5 à 10 mètres avec des arbres, des Haies pour couper les vents dominants qui couvrent les oieles et pour l'environnement.

- Pour le stockage des Francs, il serait intéressant qu'il soit sur dalle de Béton dans un hangar fermé pour les oieles et le respect de l'environnement.

R42

Lefebvre Michèle



Le 9 janvier 2020, Niépe 59850, Frédéric Deprie

Je désire exprimer un avis favorable concernant la demande d'autorisation du poulailler de monsieur François D. Baillerd, qui lui a aussi le droit de créer un revenu pour sa famille. D'ailleurs la production de viande de poulets induit la empreinte la plus écologique en toute production de viande en quantité, notamment comparé à la production de viande de bœuf ou viande de porc. L'indice de consommation représente la moitié de l'indice en production de porc et un dixième de l'indice en production de bœuf. Mondialement la demande et la consommation de viande de poulet augmente de 2 à 3%.

Frédéric Deprie



~~SECRET~~

Des maladies rares (7 cas signalés) sont présents en nombre anormal sur une petite zone (rue de Warneton et rue du Docteur Vanusceem).

Il n'est pas impossible que ce soit l'élevage en discussion qui soit à l'origine.

D'autres cas sont signalés dans d'autres lieux de Dieppe proches à vol d'oiseau de ce même élevage.

Êtes vous au courant de ce fléau ? Suivez vous ce type de rusque ?

Si on comparait avec une ville identique à Dieppe (même nombre d'habitants) pourriez vous nous certifier qu'il y a autant de cas déclarés de cette maladie ?

De plus, les poussières rejetées par votre exploitation génèrent des allergies, de l'asthme, des maladies pulmonaires.

À vol d'oiseau, le parc de Dieppe est proche de l'exploitation. Chaque année des centaines d'enfants y passent des heures. L'été, je vois souvent des personnes âgées venir au parc se mettre à l'abri de la canicule !

C'est pour le savoir qu'elles sont les premières touchées par les affections pulmonaires.

Elles pensent prendre le bon air !

Plusieurs personnes informées des méfaits de votre exploitation ont un dossier médical qui prouve l'origine de leurs maladies.

Pourriez vous nous dire si vous êtes au courant de ces dossiers et si vous en êtes réellement conscients.

R 44.

Fait à Dieppe, le 9 janvier

Brigitte Housenaghel



389, Rue de Warneton - Dieppe

- Le niveau végétal est prévu au nord-ouest;
- pourquoi ne pas envisager complètement l'exploitation ?
- quelles essences seraient implantées dans ce niveau végétal, et sur quelle épaisseur et quelle hauteur ?
- pourquoi cette protection végétale n'existe-t-elle pas aujourd'hui ?

R 45

Casteln
 CASTELAIN Jean-Charles
 701, rue de Warrington

Le vendredi 10 janvier 2020

Je suis en faveur de l'installation du poulailler à l'adresse de M^{me} François Delailler.

En effet je préfère voir se développer la production de la volaille en France plutôt que de favoriser les importations qui pourraient venir de pays exigeant moins de norme sanitaire et par conséquent nuire à notre santé.

Par ailleurs le développement de cette activité pourrait permettre de créer de l'emploi à terme

~~RELEVÉ~~

Nayfe Odile
 Nayfe O

non à l'extension pour le bien de la nature et des poulets -

R 47

Amour Jean-Charles

Favorable à l'extension du poulailler de
M^r François Desbrière
M^r Da Cruz Dos Santos David
89 chemin du don (300m) ~~R43~~
59850 Nieppe

si le don est au règle on ne peut pas
refuser le projet

~~R43~~

commercial yes

Je suis contre ce projet d'agrandissement qui entraîne
une diminution des petits paysans. Ce devient des fermes
seules qui cherchent le profit maximum au détriment de
l'environnement. Il y a une épandage sur tout au secteur,
fait de faire une agriculture bio et saine! Je m'oppose
vivement à ce projet gigantesque! On a des petites exploita-
tions familiales. Je m'oppose à la position de la FNSEA et je
tiens la fédération paysanne et tous les lieux qui soutiennent
jeunes qui veulent s'installer. Marie-Anne BAXSOLE 700 Rue du Laf
je 59226 Frelinghem R50

Je suis opposée à ce grand projet d'agrandissement de
poulailler à 88200 poulets, j'appelle cela une
"ferme usine" -

Je suis pour une alternative à ce projet, que
l'agriculture se tourne vers élevage respectueux entraînant
des créations d'emplois, respectant l'environnement
et les conditions de bien être de l'animal. Il
existe des formations et des aides pour les agriculteurs
qui souhaitent se tourner vers ces types de production

de poulets bio et labellisés -

Quel impact aura cet agriandissement sur l'environnement et le climat oh combien d'actualité aujourd'hui -

- il y aura une augmentation des polluants atmosphériques (poussières fines, NO_2)
- augmentation des gaz à effet de serre : Dioxyde de Carbone, protoxyde d'azote - ces émissions proviennent de la respiration des animaux, du stockage et de l'épandage des effluents
- augmentation d'ammoniac
- augmentation des odeurs -
- augmentation du transport routier -

Il y a urgence, Revenons à une agriculture respectueuse des hommes, de la terre, des animaux -

R51

François GUYOT COUSIN

700 Rue du Pont Rouge
Frelinghien -

A l'heure où l'on parle de transition écologique, retour à une agriculture paysanne, respectueuse de la biodiversité, l'homme et l'animal, qu'est-ce que cela veut dire d'accepter l'extension d'un élevage déjà bien intensif?

Personnellement, je m'y oppose. Ce n'est plus de l'agriculture à taille humaine, c'est de l'industrie. Et donc les agriculteurs, formons-les à une agriculture "propre".

R52 Marie Odile Hermitte-Lousin
2bis Rue du Dr Schweitzer
59930 la Chapelle d'Armentières

Le 10 Janvier 2020

Je dépose ce jour 16 Pages ci jointe en Annexe

Chabebout

M. CLAEREBOUT Jean-Viel
203 Rue de Wasmeton
59850 NIEPPE

Annexe 11
avec R29

Se tiens à donner un avis positif à ce projet qui respecte en tout fait les lois en vigueur dans notre pays. Comment peut-on critiquer autant un projet de la sorte. Notre agriculture est de plus en plus propre et nous ne faisons qu'entretenir le cadre de la part de personne mal informé qui n'y connaît rien. S'ose espérer que ce projet verra le jour et permettra à un exploitant local qui respecte les règles en vigueur de faire de sa production de poulets français.

La liberté des uns s'arrête là où commence celle du voisin et bien respectons les lois.

R53

XAVIER GARNIER
305 RUE DE LA CHAPELLE
62 370 AUDRUICQ

TerreAu Bénin déposée le 10/1/20 Annexe comprenant 6 pages.

Sur le document officiel section 2 présentation du projet téléchargé sur le site de la préfecture.

p 156 Etude de risques sanitaires

36 11

" Comme indiqué dans la circulaire du 19/10/2006 l'ERS des études d'impact des élevages ne prend pas en considération

point 1

point 2

point 3: les risques sanitaires des agents présents dans les effluents et déjection (agents pathogènes et parasites fécaux, nitrates) considérés comme maîtrisés dès lors que les pratiques d'épandage et de stockage sont respectées."

Pouvez vous m'expliquer comment M^r F. Debailleul peut maîtriser la présence d'agents pathogènes dans ses épandages dès lors que j'ai pu constater la présence de cadavres de dindes (en son temps) et de poulets plus récemment.

Cette observation a eu lieu dans le chemin des cerisiers, chemin communal rural balisé pédestre (panneau d'indication) qui de la rue du sac rejoint la rue des 3 rois. Ce chemin jouxte ma propriété sur 60m (côté rue du sac)

R54 → Associé à Annexe 15

lors de l'"épisode" "dindes" je m'en suis plainte à la mairie. M^r Debailleul a laissé pendant plusieurs semaines un dépôt de fiente sur une portion de son champ (face au tronc (halte) installé depuis par la mairie)

De ce tas, des animaux (rats, chats...?) sortaient des cadavres de dindes et un jus nauséabond s'écoulait à travers le chemin jusqu'au fossé de l'autre côté. Le fossé s'écoule dans le ruisseau "brune gay" assez large et donc je suppose rejoignant une bécque plus loin.

Avec l'extension de l'élevage, le nombre de cadavres de poulets va encore augmenter.

Comment puis-je avoir la certitude que des restes de cadavres ne vont plus être épandus avec le risque important de contamination de l'eau des fossés, du sol par des bactéries pouvant générer des maladies sur les personnes empruntant le circuit piétonne?

Vous de bien vouloir me répondre
RS4 (suite)

Elisabeth Haes
1590 rue du sac Noeuf
le 10/11/2020

le 10 01 2020 M. Claude Jourdin 51 Res. du Vivier 59149 Écbe
Il faut laisser M. Debailleul construire ce poulailler, c'est son avenir et lui permettre de vivre décemment de son travail.
Si les opposants à ce projet préfèrent à l'avenir manger de la volaille importée des pays de l'Est ou d'Asie (chine), c'est leur droit mais ce ne sera pas la qualité de la production française qui respecte des normes strictes, une traçabilité exemplaire pour faire de la qualité bien supérieure qu'ils y pensent
Claude Jourdin Opine RS4

Les Français veulent-ils encore d'une apiculture sur leur territoire?? ou préfèrent-ils importer des denrées apicoles qui proviennent du Mexique, Etats-Unis...? Les Normes agricoles françaises sont présentes et très exigeantes beaucoup ⊕ que nos pays voisins. Sachez que la France est l'un des pays qui a une apiculture ~~et~~ la ⊕ durable au niveau mondiale!! laissez les apiculteurs faire leur métier avec leur savoir faire. Ils doivent répondre ~~à~~ à énormément de normes et de contraintes!!!

Si ils produisent des poulets industriels c'est parce que les consommateurs veulent acheter ces denrées... (pouvoir d'achat). Enfin, nous avons l'impression qu'en France tout dérange! Si on vit en campagne il faut savoir qu'il y a des avantages et des inconvénients comme à la ville!! L'apiculture émet des odeurs, des bruits... mais les avions, les avions... ne dérangent pas eux?? laissez les gens travailler et vivre de leur métier si ils respectent les normes (exigeantes)..... ~~12/5/16~~



Le cyclotourisme Niçois City Club, ainsi que le guidon Ribougois, soutient le projet de Mr François DE BAILLEUL, cela n'affecte en rien la qualité de l'air et son environnement à la rue de Waurillon.

Sportivement
Le grand Marc Joseph. ~~12/5/16~~

13.1.2020.

Soutenons l'agriculture française, et
ses produits!

Avis favorable

Geneviève d.

~~RUB~~

13.1.2020

Soutenir la production Française qui est la plus propre
et produit des animaux de haute qualité
et qui respecte les règles environnementales et d'hygiène.

~~RUB~~

~~Geneviève d.~~

13.01.2020.

Voulez vous encore manger des produits Français ?

Faut-il importer de la viande en provenance de Chine - Brésil... ?

Aujourd'hui, l'agriculture Française est bafouée à tous les
niveaux. Peut importe le projet mis en place
l'expression "agriculteur pollueur" revient sans cesse chez
certains citoyens. Il y a toujours une équipe de bras
cassés qui empêche les gens de travailler.

Avis favorable

~~Geneviève d.~~

~~RUB~~

13 Janvier 2020.

L'extension du Pouliller de M^r François DEBailleur telle que définie
dans le projet soumis à l'enquête publique, respecte toutes les
conditions environnementales actuelles. L'infrastructure existe
déjà en grande partie. L'élevage Hors sol est un moyen de
moderniser cette exploitation dans un secteur frontalier avec
la Belgique, où l'agrandissement des fermes en place
est aléatoire vu le manque de terres agricoles à reprendre.

M^r Debailleur

~~RUB~~

Monsieur le Secrétaire

Je vous prie que malgré les faits et la
 fait au marche dans la prison et à la route
 Centre d'extension du pentecôte de la rue de
 Warrington et collectif à rassembler feu de main de
 devant le parvis de l'église. 70 personnes environ
 étaient présentes soit en plein 1/2 de la population
 de Warrington

Je ne vous en dirai rien car vous pouvez entendre
 chez nous et nous tenir

Pour ma part je donne un avis très favorable à
 l'extension de ce pentecôte laissez travailler un
 esprit qui produit une notable de qualité et
 qui est un bien être dans les cathédrales

~~11/11~~

Un ami en Dieu P. T. T.

L'état et son représentant légal, le préfet doivent protéger des nuisances engendrées par ce type d'exploitation intensive, les riverains qui se voient déjà des installations actuelles (odeurs, mouches...) et aussi les poulets qui sont des êtres sensibles - les conditions de vie des poulets ne sont pas acceptables!

Vous devez aussi protéger la population des risques environnementaux, des risques alimentaires et des risques sanitaires. L'agriculture industrielle comme celle-ci est responsable de l'émission de 25% des gaz à effet de serre et donc du réchauffement climatique. Les aliments provenant des poulets n'ont pas la qualité de ceux produits par l'élevage en plein air et contribuent à ce qu'on appelle la "malbouffe": les risques sanitaires découlent du mode d'exploitation et de l'alimentation à la qualité insuffisante.

Aidons les agriculteurs à produire de la qualité dans le respect des animaux et le respect de l'environnement

R66

Avis défavorable
Christian Bonenfant

Quelles difficultés d'être agriculteur en 2020!

Cette agriculture qui fait la fierté de France, la qualité, le soin, la maîtrise des risques font que les récoltes, les produits sont plus qualitatifs!

Pourquoi tant d'acharnement envers le projet de Mr Debauve qui ne maltraite en aucun cas son élevage. Son métier c'est sa fierté! Voulez-vous tuer cette agriculture et désormais consommer 100% made in china en ce pays où l'hygiène, les contrôles sanitaires ne sont pas à la hauteur des contrôles français. En tous les cas ce n'est nullement mon souhait ni celui de mes enfants c'est pourquoi je soutiens le projet de Mr Debauve.



Annexe 16 : David LABBÉ -

- Juste comprendre pourquoi en 2020 on doit entasser des animaux... La population souhaite manger moins de viande mais de meilleure qualité -

Faut-il faire souffrir les animaux ?

Toujours plus pour plus d'argent ?

Et les produits sanitaires utilisés ?

Les sols se retrouvent dans quel état ?

Il faudrait être mieux informés...

quand on passe devant l'exploitation

il y a beaucoup d'odeurs et aucune

pouls dehors...

L'exploitation actuelle ne suffit pas ?

Mais ne sommes pas contre les agriculteurs

mais pour un mieux vivre global

et en meilleur santé pour les

êtres humains et les animaux.

R68

Famille Dissaux

ERIC NAES 1560 rue du Sac 59850 Nieppe

le 14/01/2020

Lors de notre rencontre avec M^r Jean Pierre Dekeister du vendredi 27 décembre 2019: lorsqu'il fut évoqué "le forage de 126m". M^r le commissaire enquêteur a formellement, et ce malgré notre insistance que l'arrêté d'enquête publique ne concernait pas un tel forage, ni aucun autre.

Cependant on peut lire dans le dit arrêté (le 3^{ème} vu):
"d'un bâtiment et d'un forage."

- Pourquoi avoir nié ce passage de l'arrêté?
- Manque de connaissance du dossier de M^r le Commissaire enquêteur?
- Changement dans la finalité du projet qui ne correspond plus de ce fait à l'arrêté?

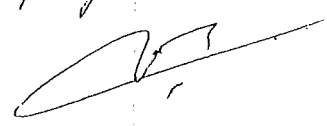


ERIC NAES 1190 rue du Sac 59850 NIEPPE

le 14/01/2020

Je joint à ce registre une annexe comprenant 10 pages intitulée "Mes remarques et suggestions suite à l'étude du dossier soumis à l'enquête publique intitulée "Agrandissement d'un élevage avicole à Nieppe par M^r Francis Debaillat"

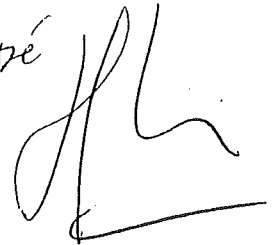
Enregistrement de l'annexe n° 2019-3750 section 2 présentation du projet.



R69.
associé à Annexe 17

un projet d'extension pour une production plus importante de poulet en batterie, c'est assurément produire une viande de NON-QUALITÉ! Je suis contre ce projet d'extension d'autant que les vents portants (si cette autorisation est donnée) permettant aux poulets de respirer les odeurs désagréables de cette production agricole.

R70

Hugues Peperé 

Tout à fait contre l'élevage intensif de volailles Poli Paul R71.

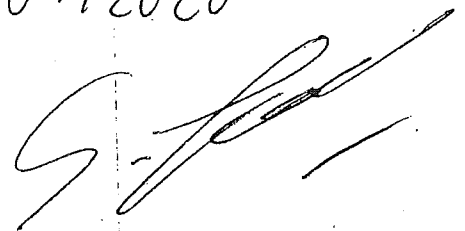
~~Remise en cause de la consultation du 14 Janvier 2020.~~

~~Remise en cause de la consultation à Lille~~

Remise en cause de la consultation à Lille de 96 « cartes consultation » signées portant opposition au projet aux motifs: ~~insécurité alimentaire~~, utilisation massive des antibiotiques

Annexe n° 18

le 14/01/2020



Plus d'élevage, c'est aussi plus de gaz à effet de serre, qui représente déjà 74,5% des émissions mondiales. Ce projet va également puiser dans les ressources en eau de la région, déjà menacée lors de sécheresses.

- la santé des riverains est également en jeu, avec des nuisances liées aux maladies.

- l'élevage intensif est favorable à l'apparition de maladies chez les poulets. À ce jour, 9/10 antibiotiques distribués en France se retrouvent dans notre alimentation via les produits d'élevage.

Enfin, il y a les conditions de vie de ces êtres sensibles... Les riverains sont aujourd'hui 88% à se protéger contre ce type d'élevage.

Je dépose ci-joint le rapport de l'association L274,
"Poulet de Chair", de septembre 2018

R72

Le 14/07/2020 à Nègre,

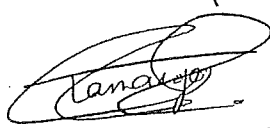
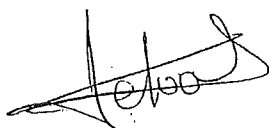
Nicolas HAYMMES,

Pour l'association L274 - Lille

M^{me} DELOOF et M^{me} TARARGO

sommes pas d'accord sur l'extension prévue d'un élevage de poulets. Habitant dans le domaine du château, je ~~veux~~ nous voulons profiter de notre jardin sans nuisance olfactive.

Cordialement



Nègre le
14/07/20

R73

14/1/20 Julie Ricard

17 Rue Arletty 59850 Nieppe

pas d'accord pour l'extinction d'élevage
de poulets (4.000) mixance (odeur) et déverse
mucet des eaux usées dans le Ruisseau
nappe frénatique abimée

R 74

Julie Ricard

Regn M^r BELDHOFF.

Remise d'un courrier, du 10 Janvier 2020.

Annexe N° 19

Regn M^r PEULMEULE, retraité agricole - LE DOLLIEUX (1)
M^r VERBEKE, _____ à FLÈTRE

M^r VERBEKE pour le compte de son fils VERBEKE

Sebastien, agriculteur à FLÈTRE

(1) représentant FISEM Nord.

département conseil commun de location à

M^r DEBRILLEUL "devenir professionnel respectueux des
manes sanitaires et environnement."

Comma repris en annexe N° 20

R 75 *Le 14/01/2020*
On nous parle sous cette d'écologie intégrale et du BIO.
Élever en 40 jours du poulet ne permet pas le respect
des animaux, ni de la qualité de la viande. Nous avons en
à la Telo, qu'aux États Unis d'Amérique la viande de ce type de poulet
ressemble à des spaghetti et que des piles de poulets ne portent pas
leurs corps. La Santé des humains est en jeu. Les poulets ne profitent pas
de leur vie.

Reçu M^r & Mme DUGRAIN - rebratis agricoles
demenant à ERQUINCHENEM LYS.

apportent leur soutien au projet présenté
par M^r DEBAILLEUL.

~~18/16~~

Jean Dugrain ~~Chèrese Dugrain~~

Permanence cloturée le 14 Janvier 2020 à 17h

Le Secrétaire J. Dugrain